



20%

C'EST L'ÉCART SALARIAL MENSUEL

AUJOURD'HUI ENTRE FEMMES ET HOMMES.
L'ÉGALITÉ SALARIALE EST POURTANT
LÉGALEMENT RECONNUE DEPUIS... 1957.

**POUR
UN TRAVAIL
JUSTE** PAS
JUSTE UN
TRAVAIL

FGTB-ABVV
Bruxelles-Brussel

FGTBBRUXELLES2020.BE

La FGTB pour l'égalité femmes-hommes

L'écart salarial* est un révélateur de tous les mécanismes de discrimination que les travailleuses subissent dans le monde du travail : les temps-partiels, la difficulté de concilier vie privée et travail, le manque de structure d'accueil pour les enfants, la répartition inégale des tâches familiales, les stéréotypes qui perdurent dans l'orientation scolaire et le choix des métiers, la sous-représentation des femmes dans les fonctions dirigeantes...

En 2019, il est injustifiable que les travailleuses soient encore confrontées à des conditions de travail et de rémunération ainsi qu'à des pensions inférieures à celles des hommes !

La FGTB se mobilise au quotidien pour sensibiliser les acteurs du monde du travail, les pouvoirs politiques, les citoyennes et les citoyens aux inégalités entre femmes et hommes. Elle propose des pistes concrètes d'actions en entreprises, via la concertation sociale, pour agir contre les discriminations de genre et pour plus d'égalité au travail. Grâce aux actions de la FGTB, La Loi du 22 avril 2012 visant à lutter contre l'écart salarial a créé plusieurs outils pour détecter les inégalités au travail notamment via l'utilisation du bilan social et le rapport bisannuel de la structure de rémunération des travailleurs.

* basé sur le salaire mensuel brut